



Procès-Verbal

Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage

DERNIER RECTIFICATIF à la réunion du 14 juin 2022

SAISON 2021-2022

Président : Yves BEGON.

Présents : Christian PERRISSIN, Louis CLEMENT, Christian MARCE et Jean-Luc ZULIANI.

Assiste : Jessica KAROUBI (secrétaire administrative en charge du suivi du statut).

Excusés : Franck AGACI et Gilles URBINATI.

1) **Rectificatif** :

Suite à la réunion du 14 Juin 2022 et au Journal Foot n° 561 du 30 Juin 2022, la Commission du Statut de l'Arbitrage, saisie par un certain nombre de clubs et après vérifications auprès des districts concernés, procède aux rectifications suivantes :

- **U.S. MOZAC (521724)** : en règle et annule l'amende de 120€.
- **ESSOR BRESSE SAONE (540737)** : réforme la décision, en infraction, au niveau des séniors, annule l'amende de 50€, le club reste en 1ère année d'infraction pour les jeunes ;
- **SAVIGNEUX MONTBRISON (552955)** : réforme la décision, en infraction, au niveau des séniors, annule l'amende de 120€, le club reste en 1ère année d'infraction pour les jeunes ;
- **F.C. ALLY MAURIAC (552955)** : réforme la décision, en infraction, au niveau des séniors, annule l'amende de 420€, le club reste en 1ère année d'infraction pour les jeunes ;
- **F.C. LA TOUR ST CLAIR (550032)** : réforme la décision, en infraction pour 1 arbitre Senior, annule l'amende de 140€, le club reste en 1ère année d'infraction pour 2 arbitres Senior ;
- **F.C. PARLAN LE ROUGET (581801)** : en règle et annule l'amende de 240€ ;
- **MONTLUCON FOOTBALL (550852)** : en règle et annule l'amende de 50€ ;
- **GOAL FUTSAL (581801)** : peut bénéficier d'1 mutation supplémentaire, pour la saison 2022-2023, en application de l'article 45 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

2) Commission Régionale d'Appel :

La Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage prend acte des décisions de la Commission Régionale d'Appel en date du mardi 19 juillet 2022, qui a confirmé la position des clubs de MOULINS YZEURE FOOTBALL 03 AUVERGNE - F.C. CHAMALIERES - O. SALAISE RHODIA à l'égard du Statut Régional et celle concernant M. NASRI Riad, prononcée lors de la réunion du 14 juin 2022.

**Le Président,
Yves BEGON**

**Les vice-Présidents,
Christian PERRISSIN et Louis CLEMENT**

La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à statut.arbitrage@laurafoot.fff.fr.